

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 mars 2021 à 20 h, par voie de visioconférence, tel que le prévoit l'arrêté ministériel numéro 2020-074.

Un avis de convocation fut dûment signifié à tous les membres du conseil, le tout suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire  
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1  
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2  
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3  
Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4  
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5  
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste également à la séance monsieur Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

**Point n° 2**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par madame Caroline Fournier  
Il est résolu

59-21

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour ;
- 3.- Avis de motion du règlement numéro 838-21 modifiant le règlement numéro 822-20 afin d'en augmenter le montant de l'emprunt pour la réalisation de travaux d'aménagement de sentiers forestiers et du parc du Faubourg;
- 4- Approbation d'une promesse de vente d'une partie du lot 2 639 516;
- 5- Approbation d'une entente concernant la subvention pour le financement du projet d'habitation « Petit Domicile de Saint-Lambert-de-Lauzon;
6. Période de questions;
- 7.- Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 3**

**Avis de motion du règlement numéro 838-21 modifiant le règlement numéro 822-20 afin d'en augmenter le montant de l'emprunt pour la réalisation de travaux d'aménagement de sentiers forestiers et du parc du Faubourg**

Je, Anick Campeau , donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 838-21 modifiant le règlement numéro 822-20 afin d'en augmenter le montant de l'emprunt pour la réalisation de travaux d'aménagement de sentiers forestiers et du parc du Faubourg.

Un projet de règlement est déposé et présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Ce projet de règlement fut publié sur le site Web de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 4**

**Approbation d'une promesse de vente d'une partie du lot 2 639 516**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste cyclable le long de la rue du Pont, l'acquisition d'une partie de terrain est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Caroline Fournier  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

60-21

D'approuver la promesse de vente à intervenir entre Magdalen Blanchet et Russell Blanchet et la Municipalité relativement à une partie du lot 2 639 516 et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la promesse de vente au nom de la Municipalité;

D'autoriser une dépense évaluée à 51 925 \$, prise à même l'excédent accumulé non affecté afin d'acquérir cette partie de lot;

De mandater l'étude L'Heureux, Lessard, Bolduc, notaire, afin d'accomplir tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette promesse et d'autoriser les dépenses afférentes à ce mandat;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la promesse de vente incluant l'acte de vente préparé par le notaire mandaté.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 5**

**Approbation d'une entente concernant la subvention pour le financement du projet d'habitation « Petit Domicile St-Lambert inc. – Phase 2 »**

**ATTENDU QUE** Le Petit Domicile St-Lambert inc. a déposé un projet visant la réalisation de sa phase 2 auprès de la Société d'habitation du Québec;

**ATTENDU QUE** ce projet est actuellement en attente de réalisation et que la Société d'habitation du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation octroient à ces projets une aide financière additionnelle afin d'accélérer la réalisation des projets, de les viabiliser plus facilement et d'offrir des loyers plus abordables aux locataires;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Caroline Fournier  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

61-21

D'approuver tel que présenté l'entente concernant la subvention à la Municipalité pour le financement du projet d'habitation Le Petit Domicile de Saint-Lambert inc. – Phase II à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 6**

**Période de questions**

Deux personnes ont assisté à la visioconférence et aucune question ne fut adressée aux membres du conseil..

**Point n° 7**

**Levée de la séance**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par madame Anick Campeau  
Il est résolu

**62-21**

À 20 h 05 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

---

Éric Boisvert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

Olivier Dumais, maire